



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des routes, domaines & urbanisme

Objet: **Préavis n°75/2025**

Concernant une demande de crédit de CHF 288'924.- destinée à la création d'une structure de padel non couverte

Date séance : Lundi 24 Novembre 2025

Présents : Cédric Girardet (Rapporteur) ; Christian Bochet ; Thierry Stäger ; Melissa Capelle

Absents : Maxime Dunand

Préambule :

La commission a pris connaissance du préavis n°75/2025 concernant la demande de crédit de **CHF 288'924.-** pour la construction de deux courts de padel sur une parcelle communale en zone d'utilité publique. Nous saluons la volonté de la municipalité d'investir dans des infrastructures sportives et de diversifier l'offre proposée aux habitants. Le choix d'un projet sportif sur une zone réservée à l'utilité publique est tout à fait cohérent.

Rapport de la Commission des Routes, Domaines et Urbanisme.

Après analyse, et suite aux réponses apportées par la Municipalité lors de notre séance, la commission estime que ce projet soulève plusieurs interrogations. Tout d'abord, aucune étude de besoin ni consultation formelle de la population n'a été réalisée. Hormis quelques échanges informels, rien ne permet d'affirmer que la construction de courts de padel répond à une demande réelle des habitants. Ce manque de concertation est regrettable car il prive la commune d'une vision claire des attentes de ses citoyens alors que nous n'avons aucune urgence à développer cette zone.

Ensuite, le projet semble davantage motivé par une opportunité financière et par la popularité croissante du padel en Suisse que par une réflexion approfondie sur l'impact social local. Si la rentabilité annoncée et l'amortissement en quatre ans sont des arguments intéressants, cela ne devrait pas être la priorité, de l'avis de notre commission, pour une zone d'utilité publique.

De plus, le padel étant une activité payante, cela limite son accessibilité par rapport à des infrastructures libres d'accès telles que pourrait l'être par exemple un pump track, des tables de teqball, un skate park ou un terrain de beach volley, qui favorisent la mixité sociale et l'usage spontané



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des routes, domaines & urbanisme

La question des nuisances sonores mérite également une attention particulière. Le préavis reconnaît que la pratique du padel génère des bruits liés aux rebonds et à l'enthousiasme des joueurs, mais se limite à proposer une butte anti-bruit au fort impact visuel et sans étude technique pour en démontrer l'efficacité. Ce risque de nuisances sonores pour le voisinage ne peut être ignoré et mériterait une analyse plus approfondie avant toute décision.

Conclusion de la Commission des routes, domaines et urbanisme :

En conclusion, la commission estime que ce projet, bien que séduisant sur le papier, manque de fondements solides pour être accepté en l'état. Nous proposons de **refuser le préavis n°75/2025 dans sa forme actuelle** et, comme elle l'a fait pour le street workout avec les jeunes du village, d'encourager la municipalité à impliquer la population dans une réflexion plus large sur l'aménagement de cette zone, en privilégiant des alternatives plus inclusives, ouvertes à tous, qui renforcent le caractère social de l'espace public.

C.Girardet (Rapporteur)

C.Bochet

T.Stäger

M.Capelle